



# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

MERCREDI 15 MARS 2017

## COMITÉ DIRECTEUR DES 14 ET 15 MARS 2017 DÉCISIONS

### ADOPTION DE LA RÉFORME DES CALENDRIERS 2017/2018 DE TOP 14 ET PRO D2

Le Comité Directeur a examiné les projets de calendriers de TOP 14 et PRO D2 pour la saison 2017/2018 proposés par la Commission Sportive et après avoir pris connaissance de l'avis formulé par la FFR. La FFR n'a émis dans son avis défavorable aucune observation, ni réserve sur le contenu de ces projets, et a motivé sa position par le seul fait qu'elle subordonne leur approbation à un accord sur la réforme du statut des joueurs internationaux qui apparaît sans lien avec ces calendriers. Le Comité Directeur de la LNR a donc procédé à leur adoption dans sa séance du 15 mars, dans le respect des procédures prévues par la Convention FFR-LNR.

La LNR sollicite dès lors l'inscription de ces calendriers à l'ordre du jour du prochain Comité Directeur de la FFR prévu ce vendredi 17 mars.

La LNR rappelle que ces calendriers sont issus des travaux de la Commission Sportive associant de très nombreuses personnalités (directeurs sportifs, entraîneurs, présidents et directeurs généraux de clubs de TOP 14 et PRO D2, personnalités extérieures, représentants des syndicats des joueurs, des entraîneurs, et des clubs) du rugby professionnel. La Commission sportive a mis au centre de ses travaux :

- la cohérence des périodes de repos et de préparation au cours de la saison dans les deux championnats, permettant de prendre en compte les éléments identifiés de nature à préserver la santé des joueurs,
- la limitation en TOP 14 autant que possible du nombre de journées (4) programmées lors de week-ends où se disputent des matches de l'équipe de France (le positionnement définitif des deux journées devant se dérouler lors des week-ends du Tournoi des 6 Nations sera définitivement arrêté après la communication de la programmation des matches du Tournoi des 6 Nations 2018),
- l'équité sportive dans la préparation du match d'accession au TOP 14 qui opposera le 13<sup>e</sup> de TOP 14 au finaliste de PRO D2, qui s'appliquera pour la première fois en 2017/2018. La date de la finale de PRO D2 a ainsi été avancée au week-end des 5-6 mai et le calendrier de PRO D2 réorganisé en conséquence afin de maintenir le positionnement de week-ends de repos toutes les 5 ou 6 journées.

Enfin, aucun match de la 14<sup>e</sup> journée de TOP 14 et de la 17<sup>e</sup> journée de PRO D2 (programmées le week-end du samedi 23 décembre) n'aura lieu le dimanche 24 décembre.

### PROGRAMMATION DE LA 30<sup>e</sup> JOURNÉE DE PRO D2 2016/2017

La 30<sup>e</sup> et dernière journée de la phase régulière de PRO D2 est programmée le **dimanche 7 mai à 14H15**. Un multiplex des 8 matches sera diffusé en direct sur Eurosport 2. Un match sera également diffusé sur France 3 Régions, et un match sera diffusé sur CANAL+ Sport.

../..



# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

## FINALE 2017 DE PRO D2

Le Comité Directeur a désigné le **stade Chaban-Delmas** (Bordeaux) pour accueillir la finale d'accession 2017 de PRO D2, programmée le dimanche 21 mai à 15H15. Elle sera diffusée en direct sur Eurosport 2, CANAL+ ou CANAL+ Sport, et France 3 National.

La billetterie grand public ouvrira le lundi 17 avril sur [www.lnr.fr](http://www.lnr.fr).

## BALLONS OFFICIELS - PHASES FINALES DE TOP 14 ET PRO D2

Suite à la consultation lancée le 1<sup>er</sup> février dernier, la société **Gilbert** a été choisie pour la fourniture des ballons officiels de match sur les phases finales des 3 prochaines saisons sportives de TOP 14 et PRO D2 (2017/2018 à 2019/2020). Gilbert exploitera également la licence des marques de la LNR (TOP 14, PRO D2, R comme Rugby) sur des ballons de rugby.

## COMMOTIONS CÉRÉBRALES

Le Président de la Commission médicale de la LNR, Bernard Dusfour, a rappelé la décision du Comité Directeur du 8 février de déployer en TOP 14 et PRO D2 en 2017/2018 l'équipement vidéo permettant aux staffs médicaux en bord terrain d'avoir accès aux différentes images pendant les matches, dans le cadre de l'application du « Protocole Commotion Cérébrale ».

La LNR et la FFR ont par ailleurs convenu de mettre à l'étude l'évolution de leurs règlements liés à l'application du Protocole, et notamment l'adoption de sanctions spécifiques.

En ce qui concerne la situation du joueur Alexis Palisson lors du match Stade Toulousain Rugby / Stade Rochelais, il a été acté que l'enquête devant être menée relevait de la Commission de surveillance des incidents liés au Protocole Commotion Cérébrale constituée au sein du Comité Médical de la FFR.

## CLASSEMENT 2015/2016 DES CENTRES DE FORMATION

Le Comité Directeur a arrêté le classement des centres de formation des clubs professionnels basé sur l'évaluation des résultats sportifs et scolaires obtenus lors de la **saison 2015/2016**. Ce classement a ainsi été établi et présenté en reprenant la composition du TOP 14 et de la PRO D2 de la saison dernière. Ces résultats sont fortement liés au parcours sportif de la génération de joueurs pris en compte dans la période d'évaluation (2013/2014, 2014/2015 et 2015/2016).

Le fonds d'aide aux centres de formation 2016/2017, doté de 5 M€, est réparti entre les clubs en fonction de ce classement et de bonus liés au suivi médical mis en œuvre. Le montant par club varie entre **115 K€** et **258 K€**.

(Classement page suivante)

../..



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

## CLASSEMENT 2015/2016 DES CENTRES DE FORMATION (suite)

	TOP 14	PRO D2 *
<b>1</b>	Stade Toulousain Rugby	USA Perpignan
<b>2</b>	Montpellier Hérault Rugby	Aviron Bayonnais Rugby Pro
<b>3</b>	Racing 92	Biarritz Olympique Pays Basque
<b>4</b>	Stade Rochelais	RC Narbonne Méditerranée
<b>5</b>	Union Bordeaux Bègles	Stade Aurillacois Cantal Auvergne
<b>6</b>	FC Grenoble Rugby	CS Bourgoin-Jallieu
<b>7</b>	Stade Français Paris	US Dax Rugby Landes
<b>8</b>	RC Toulonnais	Colomiers Rugby
<b>9</b>	SU Agen Lot-et-Garonne	US Carcassonnaise
<b>10</b>	ASM Clermont Auvergne	AS Béziers Hérault
<b>11</b>	Castres Olympique	SC Albigeois
<b>12</b>	US Oyonnax	LOU Rugby
<b>13</b>	Section Paloise Béarn Pyrénées	US Montalbanaise
<b>14</b>	CA Brive Corrèze Limousin	Stade Montois Rugby Pro

\* Hors clubs promus en PRO D2 en 2016/2017, dont l'évaluation ne peut être effectuée compte tenu du cahier des charges.